REPUBLIQUE FRANCAISE

LOTISSEMENT LE BAN (HT)

Numéro SIRET: 21520033800170

POSTE COMPTABLE:

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET LOTISSEMENT LE BAN (HT)

ANNEE 2020

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
İ	A - Informations statistiques, fiscales et financières
İ	B - Modalités de vote du budget
İ	II. Présentation générale du budget
1	A1 - Vue d'ensemble - Sections
1	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
1	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
İ	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
1	III. Vote du budget
1	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
1	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
1	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
1	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan			X
A1 - Présentation croisé	e par fonction	X	
A1.1 - Présentation crois	sée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation crois	sée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette -	Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette -	Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette -	Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette -	Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette -	Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette -	Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette -	Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées	pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions		X	
A5 - Etalement des prov	isions	X	
A6.1 - Equilibre des opé	rations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opé	rations financières - Recettes	X	
·	ses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de	×	
fonctionnement A7.1.2 - Etat des dépen d'investissement	ses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section	X	
	tition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
A7.2.2 - Etat de la répar	tition de la TEOM - Section d'investissement	X	
A8 - Etat des charges tr	ansférées	X	
A9 - Détail des opération	ns pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors b	ilan		Х
B1.1 - Etat des emprunt	s garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'e	endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats	de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats	de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres e		X	
B1.6 - Etat des engager	nents reçus	X	
B1.7 - Subventions vers	ées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisa	ions de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	ions d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes	grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'in	·		Х
C1 - Etat du personnel		X	
C2 - Liste des organism	es dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

SOMMAIRE

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou	Х	
	l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		Х
İ	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	Х	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

2 1 5 2 0 0 3 3 8 LOTISSEMENT LE BAN (HT)	BUDGET PRIMITIF
BP 2020	

I - INFORMATIONS GENERALES	L
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal	Potentiel fiscal et financier (1) Valeurs par hab.		Moyenne nationale du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0,00	0,00	0,00	0,00

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice (1) In sagit du potentier inscar et du potentier inscar de la potent

au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

au moins une commune de 3 sou nabitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCl dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCl non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCl, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informati (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

 I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3, - sans vote formel sur chacun des chapitres.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article es la suivante :
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en sectio d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Ш
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
٧	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
0	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
т	BUDGET (1)	247 152,28	233 645,00
E			
	+	+	+
R			
E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
0			
R	002 RESULTAT DE		
Т	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		13 507,28
S			
_	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE		
	FONCTIONNEMENT (3)	247 152,28	247 152,28
L		INVESTISSEMENT	
	Γ	DEDENOTO DE LA OFOTIONI	DECETTED DE LA CECTION

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
٧	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)		
0	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
Т	BUDGET (y compris le compte 1068)	266 418,33	204 864,00
E			
	+	+	+
R			
E	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
P	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
0			
R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
T	SECTION D'INVESTISSEMENT		61 554,33
S	REPORTE (2)		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	266 418,33	266 418,33
		TOTAL	
ĺ			

TOTAL DU BUDGET (3)	513 570,61	513 570,61

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieuremer votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et no rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre a 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	33 000,00				
012	Charges de personnel et frais assimilé					
014	Atténuations de produits	1				
65	Autres charges de gestion courante	7 277,00		42 288,28	42 288,28	42 288,28
Total de	s dépenses de gestion courante	40 277,00	0,00	42 288,28	42 288,28	42 288,28
66 67 68 022	Charges financières Charges exceptionnelles Dotations provisions semi-budgétaires (Dépenses imprévues					
Total de	s dépenses réelles de fonct.	40 277,00	0,00	42 288,28	42 288,28	42 288,28
023 042 043	Virement à la section d'investissement (Opé. d'ordre transfert entre sections (2) Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct	266 418,00		204 864,00	204 864,00	204 864,00
Total de	es dépenses d'ordre de fonct.	266 418,00	0,00	204 864,00	204 864,00	204 864,00
TOTAL		306 695,00	0,00	247 152,28	247 152,28	247 152,28

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	247 152,28

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	54 480,00		90 240,00	90 240,00	90 240,00
73	Impôts et taxes	1				i
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
Total de	s recettes de gestion courante	54 480,00	0,00	90 240,00	90 240,00	90 240,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					1
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total de	s recettes réelles de fonct.	54 480,00	0,00	90 240,00	90 240,00	90 240,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	249 515,00		143 405,00	143 405,00	143 405,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total de	es recettes d'ordre de fonct.	249 515,00	0,00	143 405,00	143 405,00	143 405,00
TOTAL		303 995,00	0,00	233 645,00	233 645,00	233 645,00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	13 507,28
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	247 152,28

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEI II s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources	proproc
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL II s'agit, pour un budget vote en equilibre, des ressources	propres
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION 61 459,00 correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement	sur les
L dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le rembourser	ment du
D'INVESTISSEMENT (1) capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune	
!	ou de
) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042 l'établissement.	

BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	А3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles				•	
22	Immobilisations reçues en affectation		1			
23	Immobilisations en cours	1			•	
	Total des opérations d'équipement				•	
Total des	dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves					
13	Subventions d'investissement reçues		1			
16	Emprunts et dettes assimilés	16 903,00		123 013,33	123 013,33	123 013,33
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	1			•	
26	Participations et créances ratt. à des particip.	1			•	
27	Autres immobilisations financières	1			•	
020	Dépenses imprévues				•	
Total des	dépenses financières	16 903,00	0,00	123 013,33	123 013,33	123 013,33
45	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des	dépenses réelles d'invest.	16 903,00	0,00	123 013,33	123 013,33	123 013,33
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	249 515,00		143 405,00	143 405,00	143 405,00
041	Opérations patrimoniales				,	
Total des	dépenses d'ordre d'invest.	249 515,00	0,00	143 405,00	143 405,00	143 405,00
TOTAL		266 418,00	0,00	266 418,33	266 418,33	266 418,33
		D 001 SC	LDE D'EXECUTION NE	GATIF REPORTE OU AN	ITICIPE +	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANT	TICIPE	+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMU	ULEES	=	266 418,33

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des	recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des	recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers					
Total des	recettes réelles d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	266 418,00		204 864,00	204 864,00	204 864,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des	recettes d'ordre d'invest.	266 418,00	0,00	204 864,00	204 864,00	204 864,00
TOTAL		266 418,00	0,00	204 864,00	204 864,00	204 864,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	61 554,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	266 418,33

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement. nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	61 459.00
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	01 439,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général			
1				
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	42 288,28		42 288,28
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	Production stockée (ou déstockage)		204 864,00	204 864,00
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépen	ses de fonctionnement - Total	42 288,28	204 864,00	247 152,28

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 247 152,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			1
15	Provisions pour risques et charges			1
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	123 013,33		123 013,33
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			1
İ	Total des opérations d'équipement			1
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			1
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			1
204	Subventions d'équipement versées			1
21	Immobilisations corporelles			1
22	Immobilisations reçues en affectation			1
23	Immobilisations en cours			1
26	Participations et créances ratt. à des particip.			İ
27	Autres immobilisations financières			1
28	Amortissements des immobilisations			1
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			İ
39	Provisions pour dépréciation			1
45	Opérations pour compte de tiers			1
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			İ
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			1
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			1
3	Stocks		143 405,00	143 405,00
020	Dépenses imprévues			1
Dépen	ses d'investissement - Total	123 013,33	143 405,00	266 418,33

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 266 418,33

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	90 240,00		90 240,00
71	Production stockée (ou déstockage)		143 405,00	143 405,00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Recette	s de fonctionnement - Total	90 240,00	143 405,00	233 645,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

13 507,28

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

247 152,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			İ
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			ľ
204	Subventions d'équipement versées			İ
21	Immobilisations corporelles			İ
22	Immobilisations reçues en affectation			İ
23	Immobilisations en cours			İ
26	Participations et créances ratt. à des particip.			İ
27	Autres immobilisations financières			İ
28	Amortissements des immobilisations			İ
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			İ
39	Provisions pour dépréciation			İ
45	Opérations pour compte de tiers			İ
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			İ
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			İ
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			İ
3	Stocks		204 864,00	204 864,00
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			1
Recette	es d'investissement - Total		204 864,00	204 864,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

61 554,33

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

266 418,33

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	33 000,00		
605	Achats de matériel, équipements et travaux	33 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	7 277,00	42 288,28	42 288,28
6522	Reversement de l'excédent des budgets an	7 277,00	42 288,28	42 288,28
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
	STION DES SERVICES 012 + 014 + 65	40 277,00	42 288,28	42 288,28
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DE = a + b + c	S DEPENSES REELLES + d + e	40 277,00	42 288,28	42 288,28
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	266 418,00	204 864,00	204 864,00
7133	Variation des en-cours de production de bi	266 418,00	204 864,00	204 864,00
_	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA D'INVESTISSEMENT	266 418,00	204 864,00	204 864,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DE	S DEPENSES D'ORDRE	266 418,00	204 864,00	204 864,00
_	PENSES DE FONCTIONNEMENT ES REELLES + D'ORDRE	306 695,00	247 152,28	247 152,28
				+
		RES	STES A REALISER N-1	0,00
				+
		D 002 RESULTAT RE	EPORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
	TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTION	NNEMENT CUMULEES	247 152,28
	Détail du c	calcul des ICNE au compte 661	12	
	Montant des ICNE de l'ex	rercice	0,00	
	- Montant des ICNE de l'ex		0,00	
	= Différence ICNE N - ICNI	E N-1	0,00	

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, domaine et vente	54 480,00	90 240,00	90 240,00
7015	Ventes de terrains aménagés	54 480,00	90 240,00	90 240,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
	TION DES SERVICES 0 + 73 + 74 + 75	54 480,00	90 240,00	90 240,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		54 480,00	90 240,00	90 240,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	249 515,00	143 405,00	143 405,00
7133 71355	Variation des en-cours de production de bi Variation des stocks de terrains aménagés	249 515,00	143 405,00	143 405.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec		145 405,00	143 400,00
	RECETTES D'ORDRE	249 515,00	143 405,00	143 405,00
	ETTES DE FONCTIONNEMENT S REELLES + D'ORDRE	303 995,00	233 645,00	233 645,00
				+
		RES	STES A REALISER N-1	0,00
		D 002 DECILITAT DE	PORTE OU ANTICIPE	+ 42 507 20
		R UUZ RESULTAT RE	EPORTE OU ANTICIPE	13 507,28
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CU				= 247 152,28
	Détail du c	alcul des ICNE au compte 762	22	
	Montant des ICNE de l'exe - Montant des ICNE de l'exe = Différence ICNE N - ICNE	ercice N-1	0,00 0,00 0,00	

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér			
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des	dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	16 903,00	123 013,33	123 013,33
168748	Autres communes	16 903,00	123 013,33	123 013,33
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des	dépenses financières	16 903,00	123 013,33	123 013,33
Total des	dépenses d'opérations pour compte de	0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	ES DEPENSES REELLES	16 903,00	123 013,33	123 013,33
040	Opération d'ordre transfert entre section	249 515,00	143 405,00	143 405,00
	Charges transférées	249 515,00	143 405,00	143 405,00
3355	Travaux	249 515,00		,
3555	Terrains aménagés		143 405,00	143 405,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DE	ES DEPENSES D'ORDRE	249 515,00	143 405,00	143 405,00
_	EPENSES D'INVESTISSEMENT SES REELLES + D'ORDRE	266 418,00	266 418,33	266 418,33
		<u>'</u>		+
		R	ESTES A REALISER N-1	0,00
				+
	D 001 SOL	DE D'EXECUTION NEGATIF F	REPORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
	ТОТ	AL DES DEPENSES D'INVEST	TISSEMENT CUMULEES	266 418,33

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des re	cettes d'équipement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des re	cettes financières	0,00	0,00	0,00
Total des re	cettes d'opérations pour compte de	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnemen			
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	266 418,00	204 864,00	204 864,00
3355	Travaux	266 418,00	204 864,00	204 864,00
	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA E FONCTIONNEMENT	266 418,00	204 864,00	204 864,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES	S RECETTES D'ORDRE	266 418,00	204 864,00	204 864,00
	EETTES D'INVESTISSEMENT S REELLES + D'ORDRE	266 418,00	204 864,00	204 864,00
				+
		F	RESTES A REALISER N-1	0,00
				+
	R 001 SC	DLDE D'EXECUTION POSITIF	REPORTE OU ANTICIPE	61 554,33
				=
	ТОТ	TAL DES RECETTES D'INVES	TISSEMENT CUMULEES	266 418,33

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE:

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2020	Restes à réaliser 2019 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			а			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2019	Recettes de l'exercice	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d	

RESULTAT = $(c + d) - (a + b)$	
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la	Date de la		Montant des remboursements 2019		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/2020
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
Néant						
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						
	•					

⁽¹⁾ Circulaire n°NOR: INTB8900071C du 22/02/1989;

⁽²⁾ Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

				Empr	unts et dettes à l'o	rigine du c	ontrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo rtisse ment (7)	Possi bilité de rembour sement anticipé partiel O/N	
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financie	rs (Total)													
1641 Emprunts en euros														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions par	tic. (Total)		-											
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL			_											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

						Empru	ınts et dette:	s au 01/01/2020				
Nature	Cou	Montant	Catégorie	Capital	Durée		Taux d'int	érêt	А	nnuité de l'exercio	е	ICNE
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		ver couvert ture ? O/N (10)	d'emprunt après couverture éventuelle (11)	restant dû au 01/01/2020	rési- duelle (en an- nées)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros												
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)												
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)												
TOTAL GENERAL												

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

- (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														\Box
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														\Box
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)		Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)		% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	--	--

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couriri sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2020 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	Indices (1) sous-jacents Indices zone euro Structures		(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange	Nb produits						
de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux	% de l'encours	%	%	%	%	%	%
variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros						
	Nb prod.						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% enc.	%	%	%	%	%	%
Pas d'effet de levier	Mtt €						
	Nb prod.						
(C) Option d'échange (swaption)	% enc.	%	%	%	%	%	%
(onaption)	Mtt €						
(D) Multiplicateur	Nb prod.						
jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% enc.	%	%	%	%	%	%
jusqu a 5 cape	Mtt €						
	Nb prod.						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% enc.	%	%	%	%	%	%
)q	Mtt €						
	Nb prod.						
(F) Autres types de structures	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt	couvert			Instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2020	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de cou- verture (3)	Nature de la cou- ver- ture (chan- ge ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commis- sions diverses	Primes év Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option			
Taux fixe (total)																
Néant																
Taux variable simple (total)																
Néant																
Taux complexe (total) (2)																
Néant																
Total								·	·							

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
- (4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

AZ.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTORE (1) (Suite)										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne,	Effet de l'instrument de couverture									
	Référence de			Taux	reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
indiquer le numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)										
Néant										
Taux variable simple (total)										
Néant										
Taux complexe (total) (2)										
Néant										
Total										

- (5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
- (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
- (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6
AUTRES DETTES	A2.7

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	Dont		
	l'origine (2)	01/01/2020 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL						
Auprès des organismes de droit privé						
Caisse du crédit agricole						
Caisse des dépôts et consignations						
Caisses d'Epargne / Crédit Foncier						
Dexia Crédit Local						
Société Générale						
BNP						
Natexis - Banques Populaires						
Crédit Mutuel - CIC						
Organismes d'assurances						
Auprès des organismes de droit public						
Néant						
Dette provenant d'émissions obligataires						
(ex : émissions publiques ou privées)						
Néant						

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

A2.7 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

	Délibération du				
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €					
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	NEANT				

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIO	NS BUDGETAIRE	: S		•	•	
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS	SEMI-BUDGETA	RES				
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B	123 013,33	123 013,33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		123 013,33	123 013,33
168748	Autres communes	123 013,33	123 013,33
Dépenses	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	123 013,33			123 013,33

⁽¹⁾ Détailller les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	0,00
Ressource	es propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
Ressource	Ressources propres internes (b)(2)		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles			61 554,33		61 554,33

	Мо	ontant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	П	123 013,33
Ressources propres disponibles	IV	61 554,33
Solde	V = IV - II (6)	-61 459,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DEPENSES					
Article	Libellé	Montant				
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
014	Atténuations de produits					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de					
023	Virement à la section d'investissement					
	Total des dépenses d'ordre					
	TOTAL GENERAL					

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	RECETTES						
Article	Article Libellé						
	Recettes issues de la TEOM						
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères						
	Dotations et participations reçues						
74	Dotations, subventions et participations						
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles						
70	Produits des services, domaine et ventes diverses						
75	Autres produits de gestion courante						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises provisions semi-budgétaires						
013	Atténuations de charges						
	Total des recettes réelles						
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections						
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de						
	Total des recettes d'ordre						
	TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES					
Article	Libellé	Montant			
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées				
	Acquisitions d'immobilisations				
	Autres dépenses éventuelles				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses réelles				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre				
	TOTAL GENERAL				

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES						
Article	Article Libellé Montant						
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées						
	Dotations et subventions reçues						
	Autres recettes éventuelles						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes réelles						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections						
041	Opérations patrimoniales						
021	Virement de la section de fonctionnement						
	Total des recettes d'ordre						
	TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :		Date de délibération :					
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2020 (2)	Restes à réaliser 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)			
	DEPENSES (a)							
NEANT								
	RECETTES (b)							
NEANT								

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1) Année Profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des rembourse-	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou Catégorie devises d'emprunt pouvant		Annuité garantie au cours de l'exercice		
	ments (2)	Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	-	modifier l'emprunt	en Intérêts (8)
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
							-				

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des rempboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle , X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget .

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	90 240,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100 0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de c même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice	ercice Montan	Montant de la		Durée	Montant des redevances restant à courir						
d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	du contrat	2021	2022	2023	2024	Cumul restant	Total (2)	
	NEANT										

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/2020	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total		•	•			

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT): L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2020" correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2020. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2020	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail imm	obilier)					
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à rec	cevoir)					
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total		•	-			

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention		
	INVESTISSEMENT						
	NEANT						
	FONCTIONNEMENT						
	NEANT						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2
ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	В3

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2020	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (2)	Restes à financer de l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
NEANT							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AE			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2020	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (2)	Restes à financer de l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
NEANT							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :							
		Reste à employer au 01/01/2020 :					
		Recettes					
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant				
		NEANT					
	-	Total Recettes :					
		Dépenses					
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant				
		NEANT					
_		Total Dépenses :					
		Reste à employer au 31/12/2020 :					

TOTAL Reste à employer au 01/01/2020 :					
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/2020 :					

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
NEANT							
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT		
01/01/2020			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
Agents occupant un emploi permanent (6)							
NEANT							
Agents occupant un emploi non permanent (7)							
NEANT							
TOTAL GENERAL							

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social MT : Médico-technique

MT: Medico-techniqu SP: Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 ianvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
 - 3-1 : remplacement d'un fontionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 - 3-3-2°: emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient
 - 3-3-3°: emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public
 - 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C
 - 47 : article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de cabinets
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
 - A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT	C2
FINANCIER	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune o l'établissement;

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

 $[\]hbox{(3) Pr\'eciser la nature de la d\'el\'egation (concession, affermage, r\'egie int\'eress\'ee ...)}.$

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
NEANT			

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2019	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2019 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2019 (%)
Taxe d'habitation		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPNB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TOTAL		0,000 %				0,000 %

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

	Nombre de membres en exercice :		15
	Nombre de membres présents:		11
	Nombre de suffrages exprimés :		12
	VOTES -	Pour :	12
		Contre :	
	Abs	stentions :	
	Date de convocation : 11/07/2020		
Dréagnté par la Maira			
Présenté par le Maire , A l'Assemblée délibérante, le 17/02/2020			
le Maire ,			
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire			
A l'Assemblée délibérante, le 17/02/2020			
	Las resembles de Caracil Municipal		
	Les membres du Conseil Municipal,		
		-	
		•	
		1	
		-	
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le/, et de la publication le//			
A l'Assemblée délibérante, le/			